

Coût de la scolarité 2017

QUESTIONS TYPE (et idées de réponses à titre indicatif)

Si besoin de précisions, envoyez un mail

ou tel au 06 85 23 83 96

Cette année, le coût du budget moyen par classe s'élève à + **0,83 %** par rapport à 2016.

Cette hausse s'ajoute à celle de 2016 et traduit bien une élévation du coût de la scolarité, alors que les revenus des classes populaires et moyennes stagnent.

★ Comment a été réalisée votre enquête ?

(CF méthodologie d'enquête p. 3 du dossier)

→ Ce dossier est élaboré à partir de deux enquêtes :

1. **Des relevés de prix** (79 en juillet-août 2017) réalisés par des familles et des militants à partir d'une liste de 79 articles. Il est demandé aux familles de noter les prix des articles qu'elles auraient choisis ou qu'elles choisissent : pas forcément les prix les plus bas, ni forcément les plus hauts, mais ceux qui auraient été achetés en fonction de leurs moyens.
2. **Des informations sur les frais complémentaires** (voyages scolaires, transports, cantine, coût en enseignement professionnel, apprentissage ...) relevées par les familles adhérentes au cours de l'année 2016-2017.
3. Ces données permettent d'élaborer le tableau « Budget moyen par classe » (p.8-9 dossier), à partir des données suivantes :

- 1/ Fournitures, cartables
- 2/ Livres annexes
- 3/ Equipement sportif
- 4/ Frais annexes (assurance, photo, coopérative...)
- 5/ Équipements spécifiques

Les manuels scolaires ont été volontairement retirés du calcul du coût. On rappelle que les manuels sont prêtés gratuitement aux collégiens. En revanche, pour les lycéens, la prise en charge est variable selon les régions. Le coût des manuels a cependant été évalué pour mesurer l'impact pour les familles lorsqu'il n'y a pas de prise en charge.

→ En parallèle, les familles envoient des **listes de fournitures** (une vingtaine en juillet-août 2017) que les enseignants ont distribuées. Ces listes permettent d'observer les évolutions et ainsi de modifier la liste des articles dans les grilles de relevés de prix.

2017 :
- 44 ^{ème} année d'enquête
- 6380 Références relevées
- 25 Unions départementales tests
- 210 Familles participantes

✦ Que pense La CSF du coût de la rentrée cette année ?

→ Notre enquête annuelle sur le coût de la scolarité 2017 révèle une **hausse globale de 0,83 %**.

D'après les remontées des familles, nous constatons une légère baisse du prix pour le poste **fournitures scolaires** (- 0,25 %). Par ailleurs, les familles en lien avec La CSF ont plus dépensé pour **l'équipement sportif** (+ 1,71 %) notamment au lycée.

Les **frais annexes** tels que :

- **Assurances scolaires** : la moyenne reste élevée et en **forte hausse** sauf au collège (élémentaire + 8 %, collège + 2,63 %, lycée + 11 %). A noter que les familles sont souvent sur-assurées.
- Photos : les prix peuvent varier de 5 € à plus de 40 €.

Les **filières professionnelles techniques et industrielles** nécessitent un équipement spécifique dont le coût est toujours aussi important, et très variable selon l'orientation choisie (Cf. p.42-43 pour quelques exemples).

Nous rappelons que ce sont bien les prix des fournitures que les familles adhérentes CSF achètent ou achèteraient.

CP : - **2,78 %** %. Le budget est passé de 154,05 € en 2016 à 149,76 € en 2017.

6^{ème} : - **2,29 %**. « « de 361,65 € en 2016 à 353,37 € en 2017.

(voir les éléments de la synthèse)

Toutefois, à partir du lycée, le budget consacré à l'équipement sportif est toujours important et progresse de **8,83 %**.

L'Indice des Prix à la Consommation augmente de **0,7 % depuis le 1/01/17** (source INSEE).

Tous les ans « Familles de France » réalise également une enquête sur le coût de la rentrée mais les objectifs et des choix méthodologiques sont différents :

- Familles de France mesure seulement le coût d'une entrée en 6^{ème} à partir du relevé des prix des articles (45 références), ne prend pas en compte le coût du numérique dans l'évaluation de son prix de la rentrée. **Une enquête complémentaire sur la qualité de l'accueil dans les magasins est également réalisée.**
- Pour notre organisation, il s'agit de s'intéresser **aux pratiques d'achat** en mettant en évidence le poids que représente la rentrée dans le budget de septembre. Nous prenons davantage de références (79 articles) et nous tenons compte des différents postes de dépenses, équipement spécifique, frais annexes... Par ailleurs, la CSF se penche sur les achats des familles tout au long de l'année (et en particulier les tenues de sport pour cette année).

✦ La TVA à 5,5 % ?

La CSF demande que les fournitures scolaires soient reconnues comme produits de première nécessité et ne soient plus soumises à une TVA à 20% mais à taux réduit (5,5%). Une TVA

réduite pour les fournitures scolaires permettrait de substantielles économies pour les familles (voir tableau p.9).

✦ **Quels sont les postes de dépenses qui ont augmenté ou baissé par rapport à 2016 ?**

Les prix entre 2016 et 2017 sont assez stables dans leur ensemble.

- **Équipement sportif** : + 8,83 % pour le lycée (voir synthèse).
- **Fournitures scolaires** : + 1 % en filière pro pour l'achat du matériel technique.
- **Équipement spécifique (filière pro)** : coût qui reste élevé et variable selon les filières et les établissements (p9).

✦ **Combien coûte la rentrée par cycle ?**

La rentrée coûte en moyenne ?

149,76 € en CP, **193,61 €** en CM, **353,37 €** en 6^{ème}, **353,26 €** en 4^{ème}, **422,52 €** en 2nd générale, **430,24 €** en seconde Sanitaire et Sociale, **704,40 €** en seconde pro Industrie, **611,77 €** en 1^{ère} Technologique.

✦ **La CSF est-elle satisfaite de la revalorisation de l'ARS ?**

Montant :

L'ARS s'élève en 2017 à :

<p>364,09 € pour un enfant de 6 à 10 ans 384,17 € pour un enfant de 11 à 15 ans 397,49 € pour un enfant de 16 à 18 ans</p>

TRÈS, TRÈS LÉGÈRE AUGMENTATION de l'ARS par rapport à 2016 (+ 0,3 %) !

Démarches :

- L'allocation est versée automatiquement aux familles allocataires, sous conditions de ressources, ayant des enfants scolarisés de 6 à 16 ans.
- Pour les familles ayant des adolescents de 16 à 18 ans scolarisés ou apprentis, un certificat de scolarité n'est plus obligatoire, une simple déclaration sur l'honneur suffit (possible en ligne) : l'ARS est donc versée à la même date que pour les autres.
- L'ARS peut être accordée aux enfants de moins de 6 ans admis en Cours Préparatoire : un certificat de scolarité est alors demandé. L'ARS sera donc versée ensuite.

Modulation nécessaire :

Compte tenu du coût réel de la scolarité au lycée, l'enquête montre que la modulation actuelle de l'ARS entre un enfant en primaire et un lycéen (33,40 € de différence seulement) ne permet pas de couvrir réellement les frais engagés par les familles.

Il faut citer la situation particulière des lycéens de + de 18 ans (ayant connu un redoublement) qui ne bénéficient pas de l'ARS.

D'autre part, les plafonds de ressources qui ouvrent droit à l'ARS sont trop bas et n'ont pas évolué contrairement aux années précédentes. L'ARS ne concerne que les revenus les plus modestes.

<u>Plafonds</u>	24 404 € pour 1 enfant
	30 036 € pour 2 enfants
	35 668 € pour 3 enfants
	5632 € par enfant supplémentaire

Ces plafonds se fondent sur les revenus 2015. Quid des familles dont les revenus ont baissé récemment ?

En cas de léger dépassement du plafond, une allocation dégressive appelée *allocation différentielle*, calculée en fonction des revenus peut être versée (en faire la demande auprès de la CAF).

✦ **La CSF est-elle favorable à une ARS sous forme de bons d'achat ?**

Outre une complication administrative, cela est inenvisageable : La CSF réaffirme que les familles sont tout à fait capables de gérer elles-mêmes cette allocation et que cette volonté d'une « mise sous tutelle » est insupportable. Ces propositions vont dans la droite ligne de la mise à l'index des familles populaires : incapables d'élever leurs enfants, incapables de leur faire suivre une scolarité régulière et incapables de gérer leur budget ! Une étude de la **Caisse Nationale d'Allocations Familiales** indique bien que **9 familles sur 10 utilisent l'ARS pour les fournitures scolaires** ou pour des dépenses inhérentes à la scolarité de leurs enfants. La CSF rappelle que cette allocation est indispensable pour soutenir les familles au moment de cette rentrée. Au regard du contexte économique et social avec toujours plus de menaces qui pèsent sur l'emploi, cette allocation a toute son importance.

✦ **Que pense la CSF des listes demandées ? Que penser de la « liste ministérielle » ?**

Le ministère a de nouveau adressé une circulaire précisant de limiter et de simplifier la liste des fournitures scolaires pour diminuer les frais et réduire le poids du cartable. **Cette liste est cette année illustrée de pictogrammes (aide pour les familles avec des difficultés de lecture et les familles non francophones).**

Au regard des exemples de listes qui nous sont parvenues (p.16-18), nous notons l'effort de certains établissements. En revanche pour d'autres nous nous demandons si la ministre a été entendu... !

La liste ministérielle ne précise pas le nombre de certains articles qu'il sera nécessaire d'acheter (nombre de cahiers nécessaires) Voir p 15.

Parmi les exigences constatées grâce aux remontées des familles, on trouve notamment : 10 tubes de colle, 10 crayons à papier, un cahier de texte pour le CP, des cahiers de brouillon (pas toujours faciles à trouver), une réserve de stylos, crayons à papier, colle et feutres dans un sac zippé...

D'autre part, le marché est en constante évolution avec la demande pour le collège de nombreux cahiers 24 x 32 (plus lourds, plus chers mais sans doute plus pratiques pour coller des photocopies... donc quel intérêt ?), de cahiers 192 pages ! et de plus en plus de produits dédiés aux gauchers.

Enfin, on constate toujours, sous forme de recommandations, même si cela est minoritaire, des listes indiquant des marques précises. Pour la CSF, ce qui prime, c'est le rapport qualité/prix. Quelle économie feraient les familles en achetant, par exemple, de la colle qui ne colle pas ? Quoi qu'il en soit, il est interdit d'imposer une marque précise.

✦ Que pense La CSF des bourses ?

La revalorisation des bourses du secondaire **est effective pour les jeunes boursiers qui sont entrés en seconde en septembre 2016**. La CSF a reçu positivement ce geste fait en direction des jeunes des familles modestes. Mais cette revalorisation a néanmoins contribué à **faire disparaître la prime d'entrée en seconde et en première**. Seuls les jeunes qui entrent en terminale en bénéficient cette année pour la dernière fois, cette prime n'existera plus à la rentrée 2018.

Après les modifications intervenues sur les bourses étudiantes entre 2013 et 2015 avec la création de nouveaux échelons (0 et 7) et une petite revalorisation, le gouvernement donne un coup d'accélérateur aux bourses des lycéens (p. 12 et 61).

✦ Que pensez vous de la garantie jeune (généralisée en janvier 2017) ?

Le revenu d'autonomie est une revendication portée depuis de nombreuses années par La CSF (voir pages 57 et 58). Ce revenu qui a pour objectif l'autonomie semble avoir trouvé pour partie un écho au niveau national par l'extension de la garantie jeune.

Garantie Jeune :

- Ce dispositif en affirmant vouloir « accompagner tout jeune en situation de précarité » risque de ne pas être à la hauteur de son ambition en ayant budgétisé une aide pour **seulement 100 000 jeunes**, alors que sur ce seul critère (la grande précarité) au moins 900 000 jeunes sont concernés.
- **Durée 12 mois** (renouvelable une fois).

- Non cumulable avec autre aide (sauf APL).
- **Montant 470,95 € par mois en 2017**

Nous avons effectué un comparatif du RAJ et de la Garantie Jeune (voir page 57 -58).

✦ Les aides territoriales

A noter que les collectivités territoriales octroient des aides, selon leurs propres critères et à des niveaux très variables (de la page 64 à 79).

Les aides territoriales varient selon les régions, les départements et les communes. Pour les familles, c'est très difficile de se retrouver dans le « millefeuille administratif », d'autant plus qu'un même niveau scolaire peut être concerné par différents échelons territoriaux .

La CSF a toujours été favorable au prêt des manuels scolaires et du matériel professionnel plutôt qu'aux autres formules qui sont plus fragiles et peuvent être remises en cause selon les choix politiques.

La CSF préférerait une dotation de l'État avec des conditions d'accès permettant une égalité de traitement entre les familles. **L'État doit être garant de l'accès aux droits.**

✦ Les stages / coût de la vie étudiante

La CSF souhaite attirer l'attention sur les frais engendrés par les stages. D'après la loi, pour une durée inférieure à deux mois, le stage en entreprise n'est pas obligatoirement rémunéré. L'étudiant se forme donc pendant deux mois complets sans bénéficier de ressources pour pouvoir payer les frais d'hébergement et de transport, qui constituent des postes de dépenses très importants. La CSF salue la revalorisation de la gratification du stagiaire (15 % du plafond de la Sécurité sociale, soit 554,40 € mensuels à compter de septembre 2015, contre 436,05 € au premier janvier 2012). Cette gratification est cependant loin de couvrir le coût de la vie étudiante.

Autres exemples de dépenses étudiantes : frais de scolarité, Sécu, fournitures, livres, équipement informatique, logement, transports, droits d'inscription pour les concours (**220 €** pour une école de management par exemple).

✦ Prime d'activité

Cette prime a remplacé la prime pour l'emploi et le RSA activité au 1er janvier 2016. Elle s'adresse à tous les actifs dont les apprentis et étudiants de 18-25 ans qui travaillent et gagnent jusqu'à 0,80 % le smic au cours des 3 derniers mois (soit environ 900 euros nets mensuels) à condition de ne pas être rattachés au foyer fiscal de leurs parents. Cette prime est calculée en fonction de la composition et des ressources du foyer, versée mensuellement par la CAF. Son montant moyen sera de **158 euros**.

La CSF considère que la prime d'activité constitue une avancée pour lutter contre la pauvreté au travail.

✦ Le focus : recyclage, développement durable et achats groupés

Le questionnaire effectué par la CSF apporte un éclairage sur ces questions :

- **Réutilisation des fournitures par les familles d'une année sur l'autre :**
 - * 90 % des familles qui ont répondu font l'inventaire des fournitures d'une année sur l'autre.
 - * le matériel le plus réutilisé est le petit matériel (55 % des familles), les trousse, le cartable.
 - * comportement positif sur le plan économique et écologique mais qui demeure minime sur le plan financier : 50 € économisés pour 70 % des familles, entre 50 et 100 € pour 26 % des familles et plus de 100 € pour 4 % des familles.
- **Développement durable : une pratique très ponctuelle des familles :**
 - * 67 % des familles ont déjà utilisé des produits étiquetés « développement durable » mais cela demeure occasionnel, à condition que cela ne demande une trop grande recherche dans le magasin ou sur internet.
 - * ce sont d'abord les feuilles (70 % des familles) puis les cahiers (50 % des familles), les crayons, stylos (40 % des familles) et les cartouches d'encre (40 % des familles).
 - * 33 % des familles n'ont jamais acheté DD (Développement Durable) : raisons invoquées : le prix (pour 50 % des familles), n'y ont pas pensé ou n'y portent pas d'intérêt (15 % des familles), quelques rares familles disent que ces fournitures sont introuvables.
- **Achats groupés : peu proposés, peu utilisés :**
 - * 25 % des familles seulement disent avoir recours aux achats groupés.
 - * raisons évoquées :
 - . Prioritairement : l'absence d'offre (pour 55 % des familles, elles se sentent livrées à elles-mêmes).
 - . Impossibilité de réutiliser certaines fournitures d'une année sur l'autre : compas, règles et stylos... pour 30 % des familles.
 - . 15 % des familles admettent « ne pas y penser » ou « s'y prendre trop tard ».
 - . 75 % des familles estiment que les achats groupés permettent d'économiser entre 0 et 50 €. Pour 25 % des familles, les économies se situent entre 50 et 100 €.
 - * les sites de « soutien » aux consommateurs préconisent de « définir ses besoins et voir les contraintes car il n'y a pas de remboursement ou de retour en arrière possible en cas de remords ».
- **La CSF invite à mettre en place des achats groupés partant des besoins et qui permettraient de faire de vraies économies.**

Les pratiques quelles qu'elles soient font réaliser en fait de minces économies, rarement plus de 50 € par famille.

✦ Quels conseils donne La CSF aux familles faisant leurs achats de rentrée ?

- Faire l'inventaire du matériel scolaire en fin d'année scolaire pour garder ce qui peut être réutilisé : des cahiers non terminés peuvent servir de brouillon, tubes de gouache, etc.

- Ne pas forcément privilégier les produits bas de gamme qui risquent d'être de mauvaise qualité, et devront souvent être remplacés en cours d'année. Les familles les plus modestes sont les premières victimes des solutions les plus économiques : elles font souvent ce choix à la rentrée, rachètent en cours d'année et au final dépensent plus (ex des colles distributeurs et des pochettes plastiques).
- Faire attention aux produits en lots (par exemple 10 bâtons de colle qui vont peut être sécher en cours d'année).
- Profiter des promotions de la rentrée pour faire une PETITE réserve pour l'année (stylos, copies...).
- Penser au développement durable : réutiliser ce qui peut l'être, achats de produits labellisés DD, penser aux achats groupés.
- Faire plaisir à l'enfant sur un ou deux articles clefs (cartable, trousse, agenda...) et ne pas forcément choisir des marques pour le reste. Apprendre à résister face à la pression de l'enfant et des offres commerciales.

✦ Les rythmes scolaires

Rappel historique :

- **2008 : Instauration de la semaine de 4 jours sous le gouvernement Darcos :** 24 h d'enseignement, suppression du samedi matin de classe.
- **2013 : loi de refondation de l'école.**
Réforme des rythmes scolaires : les 24 h d'enseignement sont réparties sur 9 demi-journées donc 5 jours (mise en place pour les écoles qui le souhaitent) ce qui entraîne la mise en place des T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires) par les collectivités territoriales.
- **2014 : généralisation de la réforme :** la mise en place des T.A.P. permet un accès à la culture pour tous les enfants mais la non-gratuité freine cet accès pour les familles modestes.
 - ⇒ Les TAP peuvent revêtir différentes formes, selon les orientations de la politique éducative locale. L'expérience sur le terrain a démontré une diversification des thématiques, avec des appuis pédagogiques, quand d'autres ont fait le choix de simples « garderies ». Fatigue : les différents temps de la vie de l'enfant ne doivent pas être pensés séparément.
- **2017 : décret de Jean-Michel Blanquer (28 juin 2017) :**
Conformément aux engagements du président de la République nouvellement élu Emmanuel Macron, l'organisation du temps scolaire sur quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible à compter de la rentrée 2017.

36,8 % des communes de France ayant au moins une école publique soit 31,8 % des écoles ont choisi une semaine scolaire de quatre jours à compter de la rentrée 2017 ce qui correspond à un peu plus d'un quart des élèves de l'école primaire (28,7 %).

Conséquences pour les familles :

- La semaine de 4 jours avec la libération du mercredi matin risque d'entraîner elle aussi une charge nouvelle si la famille doit trouver un mode de garde pour les enfants : assistante maternelle, centre de loisirs, association sportive ou culturelle...

- Pour les établissements qui conservent la semaine de 4,5 jours, les T.A.P., quand ils sont payants, sont une charge pour les familles

. **Conclusion :** La CSF exige la gratuité des TAP dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, comme le stipule la loi. L'accès à la culture et au sport pour tous les enfants est un objectif essentiel et louable. Le gouvernement doit maintenir le cap et demande le contrôle de la qualité de ces activités.

La CSF réaffirme que le coût de l'éducation est un investissement sur l'avenir et non une dépense et que tout doit être mis en œuvre pour accompagner les parents dans leur mission éducative.

La rentrée, qui devrait principalement être centrée sur l'objectif de l'école : acquérir de nouvelles connaissances, devient malheureusement une histoire d'argent, de consommation, de matraquage... et ce sont bien les familles les plus modestes qui en font les frais !